Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 30/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_071-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_071

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Attribution de subventions et participations 2020

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 30/07/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_071-DE

Pour 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les subventions et participations ci-dessous, sachant que la subvention habituellement votée au profit du COMCAD au moment du Budget primitif, a été anticipée cette année, et attribuée par la décision communautaire DFCG_2020_129, en date du 4 juin 2020, permettant ainsi le bon déroulement des actions habituelles du comité du personnel, et tout particulièrement l'achat et la distribution des chèques vacances avant l'été.

Concernant Théâtres en Dracénie, la subvention est identique à celle versée en 2019,

Concernant le montant de la subvention à l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI), il passe de 650 000€ à 785 000€ en 2020, permettant à la fois de mener à bien l'opération « Tous au resto » et de financer les opérations de promotion du territoire pour l'été 2020,

Pour l'école de musique des Arcs, la subvention est identique à celle versée en 2019.

Bénéficiaires	**Budget 2020**
COMCAD (subvention)	Décision Communautaire en date du 4 juin 2020 (DFCG_2020_129) 51 000,00 €
Théâtres en Dracénie (subvention)	706 796,00 €
École de musique des Arcs (subvention)	7 000,00 €
Budget Office du Tourisme Intercommunal (participation)	780 000,00 €

En conséquence il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions et participations ci-dessus listées;
- dire que les crédits afférents sont prévus sur le budget 2020 - chapitre 65 - article 6574 ;
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.